



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02/12/2025

ID : 017-200041689-20251117-BC2025_071-DE



Bureau communautaire du 17 novembre 2025

Objet : Convention de renouvellement du dispositif « petits déjeuners »

Numéro de délibération : BC2025_071

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept novembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle Municipale de Mazeray sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain VILLENEUVE, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Annie PEROCHON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Hubert COUPEZ donne pouvoir à Gérard BIELKA

Absents :

Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Cyril CHAPPET, Frédéric EMARD, Dominique GUILLON

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

GUIBERTEAU Cécilia
SERRA Johanna
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 26
Quorum : 14
Présents : 16
Votants : 17
Pouvoirs : 1

Publication (affichage) ou notification du :

Convention de renouvellement du dispositif « petits déjeuners »

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délibération n° BC2022_042 du bureau communautaire en date du 10 octobre 2022,

Considérant la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le gouvernement en 2018 qui prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire,

Considérant le travail partenarial des ministères chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse, des solidarités et de la santé, et de l'agriculture et de l'alimentation afin de promouvoir de bonnes habitudes alimentaires et la prise d'un petit déjeuner,

Considérant l'importance de ce repas dans l'équilibre alimentaire des plus jeunes à l'école, indispensable à une concentration et favorisant une disponibilité aux apprentissages scolaires,

Considérant l'accompagnement des collectivités volontaires sur cette opération en finançant 1,30 € par jour et par enfant, destinés à l'achat des denrées exclusivement,

Considérant le bilan positif de l'expérimentation qui s'inscrit dans la réduction des inégalités alimentaires menée en 2024-2025, partagé par les partenaires de l'opération,

Considérant le profil socio-économique des familles de l'école élémentaire Joseph Lair à Saint-Jean-d'Angély et du projet pédagogique porté par l'équipe enseignante, il est proposé de renouveler l'opération « petits déjeuners » dans cette école pour l'année scolaire 2025-2026.

En concertation avec le directeur de l'école et l'équipe enseignante, il est proposé que cette expérimentation porte sur 3 périodes d'une semaine :

- 1 classe de CP de l'école Joseph Lair - 14 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 3 semaines
- 1 classe de CP - CE1 de l'école Joseph Lair - 16 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 3 semaines
- 1 classe de CE1 de l'école Joseph Lair - 16 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 3 semaines
- 1 classe de CE2 de l'école Joseph Lair - 21 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 3 semaines
- 1 classe de CE2 - CM1 de l'école Joseph Lair - 18 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 3 semaines
- 3 classes de CM1 - CM2 de l'école Joseph Lair - 55 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 3 semaines
- 1 classe de CM2 de l'école Joseph Lair - 19 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 1 jour par semaine pendant 3 semaines

Soit un total prévisionnel de 477 petits déjeuners sur cette année scolaire financés chacun 1,30 €. La subvention sollicitée auprès de l'état serait donc de 620,10 €.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, la communauté de communes s'engage à acheter les denrées nécessaires et à mettre à disposition la vaisselle.

L'équipe enseignante assure, quant à elle, la distribution, le rangement ainsi que l'animation pédagogique de la démarche.

Les crédits sont prévus au budget 2025.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver le renouvellement de l'opération « petits déjeuners » à l'école élémentaire

Joseph Lair, pour l'année scolaire 2025-2026,

- d'autoriser monsieur le président à signer la convention de partenariat
- d'autoriser monsieur le président à effectuer la demande de subvention auprès de l'Etat, d'un montant de 620,10 €,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,